

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 03/12/2020

LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE, TOUS CONCERNÉS

Hameçonnage, demande d'argent et virus informatique : le top 3 des menaces cyber en 2020 pour les Internautes

Édition 2020 de l'étude annuelle de [Cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr)
menée par l'Institut National de la Consommation (INC).

[Cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr) est le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, de sensibilisation des publics (particuliers, entreprises et collectivités) aux risques numériques et d'observation de la menace en France. Avec plus de 200 000 victimes assistées sur sa plateforme depuis fin 2017 (dont 85% de particuliers), le dispositif renouvelle son étude annuelle visant à connaître l'exposition aux risques des internautes ainsi que son niveau de notoriété auprès du grand-public.

Cette étude*, menée en juillet dernier par l'INC, dévoile que **plus de 90% des internautes sondés ont déjà été victimes au moins une fois d'un acte de cybermalveillance**, alors que pourtant 80% des personnes interrogées se disent suffisamment sensibilisées et informées sur les risques liés à Internet.

Les actes de cybermalveillance le plus souvent rencontrés

A l'instar des résultats de l'étude effectuée en 2019, celle de 2020 dresse le palmarès des 3 actes de cybermalveillance les plus souvent rencontrés par les internautes. On retrouve, dans l'ordre :

- l'hameçonnage pour **70%** des personnes sondées,
- la demande d'argent d'une personne usurpant l'identité d'un proche avec **52 %**
- ex aequo avec les virus informatiques pour **52%**.

L'étude révèle également que **39% des sondés ont indiqué avoir reçu un courriel d'un interlocuteur prétendant avoir piraté leur ordinateur ou webcam**, 25% ont eu leur compte de messagerie ou de réseau social piraté et utilisé à leur insu, et 10% ont subi un cyberharcèlement. Parmi ceux qui ont été victimes de fraude à la carte bancaire, 84% ont contacté leur banque **mais seulement 26% ont déposé plainte**.

Dans la plupart des cas, les répondants n'ont rien fait de particulier ou se sont débrouillés seuls, sauf pour l'utilisation de la carte bancaire sur Internet à leur insu avec vol d'argent où la prise de contact auprès de la banque est courante.

Une notoriété en développement

D'après l'étude, la moitié des répondants affirme ne pas savoir à qui s'adresser en cas de problème et ne sait pas donner spontanément de nom de sites ou d'organismes pour les aider en cas de cybermalveillance.

Sur les noms d'organismes **cités spontanément**, on retrouve en premier lieu le Gouvernement ou [.gouv.fr](https://www.gouv.fr) (8%) et la CNIL (5%). [Cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr) est, quant à lui, cité spontanément par 1,6 % des internautes.

Alors que le dispositif vient de fêter ses 3 ans d'existence, cette partie de l'étude souligne qu'en **notoriété assistée** en revanche, 43% des internautes déclarent avoir entendu parler de la plateforme d'assistance www.cybermalveillance.gouv.fr et que 7% d'entre eux ont utilisé le service. La première source de notoriété de Cybermalveillance.gouv.fr est la recherche sur Internet (pour 31 % des répondants), suivie de la presse (15%) puis du bouche-à-oreille (9%).

Poursuivre des actions de sensibilisation, une nécessité

Comme l'année précédente, **ces résultats alertent sur la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation sur les risques numériques** auprès des publics pour leur donner les bons réflexes en cas d'attaque, et les aider à mieux comprendre les risques pour s'en prémunir. **Une grande majorité des actes de malveillance en ligne pourrait être évitée par l'adoption de gestes d'hygiène numérique simples à mettre en œuvre.**

Sur le volet prévention, la plateforme www.cybermalveillance.gouv.fr :

- met à disposition gratuitement un [kit de sensibilisation](#) accessible au grand-public sur des sujets tels que les mots de passe, les sauvegardes, les usages professionnels-personnels...
- référence sur une [page dédiée](#) l'ensemble de ses ressources et contenus de sensibilisation (vidéos de sensibilisation, mémos, fiches réflexes et pratiques...),
- publie régulièrement des [articles d'actualité](#) (télétravail...) et des alertes sur ses réseaux sociaux dès qu'une nouvelle malveillance est identifiée.

Sur le volet assistance, Cybermalveillance.gouv.fr recense sur son site la liste des [43 cybermalveillances](#) traitées dans son outil de diagnostic en ligne.

Enjeu de société majeur, la sécurité numérique est l'affaire de tous et Cybermalveillance.gouv.fr doit devenir le premier réflexe sécurité des citoyens connectés.

Pôle communication
Cybermalveillance.gouv.fr
presse@cybermalveillance.gouv.fr

Service communication
Institut national de la consommation
aj.reissier@inc60.fr

A propos de la plateforme www.cybermalveillance.gouv.fr : *Cybermalveillance.gouv.fr a pour missions d'aider les entreprises, les particuliers et les collectivités victimes de cybermalveillance, de les informer sur les menaces numériques et de leur donner les moyens de se défendre.*

A propos de l'INC : *L'Institut national de la consommation est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et rattaché à la DGCCRF. Il publie le magazine 60 Millions de consommateurs, produit les émissions Consomag. www.inc-conso.fr www.60millions-mag.com @Consomag_TV*

** Étude en ligne réalisée du 09 au 15 juillet 2020 auprès d'un échantillon de 1762 personnes représentatives de la population française CSP*